

2A  
Commission relative à la Convention  
franco-suisse, en vue d'assurer la  
fréquentation des écoles primaires.

(nommée le 8 Juin 1888)

M. M.

1 <sup>er</sup>	Bureau	-	Chalamet
2 <sup>e</sup>	"	Rapporteur	Fouche de Careil rapporteur
3 <sup>e</sup>	"		Scherer
4 <sup>e</sup>	"		de Casabianca
5 <sup>e</sup>	"		Kugnet
6 <sup>e</sup>	"	Secrétaire	Gauliat secrétaire
7 <sup>e</sup>	"	Président	Parent Président
8 <sup>e</sup>	"		Chammontel
9 <sup>e</sup>	"		Morellet



Le 8 Juin 1888 s'est réunie dans le local du 3<sup>em</sup> bureau la Commission relative à la Convention franco-suisse en vue d'apprécier la fréquentation des écoles primaires.

Ses Présents: M. Morelles, Carabrea, Hugues, Chammantel, Sorel, Foules de Corail, Chalameil, Sauliod. M. Scher n'est pas venu au moment de l'appel, mais il assiste à la séance.

M. Chalameil Commissaire du 1<sup>er</sup> bureau;

M. Foules de Corail, Commissaire du 2<sup>em</sup> bureau, ne se trouvant pas dans le bureau au moment de l'appel, q<sup>ue</sup> desent l'objet, q<sup>ue</sup> peut être l'absence de concision au sujet de la langue de Suisse, mais il y a à l'égard de M. Chalameil Commissaire du 4<sup>em</sup> bureau avec d'autres la proposition de la Convention indant Commissaire de la législation pour achever ce travail.

M. Scher Commissaire du 3<sup>em</sup> bureau, a été nommé pour opposer.

M. Hugues Commissaire du 5<sup>em</sup> bureau a été nommé pour opposer. Cependant il est absent du bureau que l'absence de cette Convention pour les autres du genre, si pareille Convention pourrait être demandée par les autres pays, notamment par l'Allemagne.

M. Sauliod Commissaire du 6<sup>em</sup> bureau, a été nommé pour opposer.

M. Sorel Commissaire du 7<sup>em</sup> bureau. — id — <sup>(à la proposition de proposer au Sénat)</sup> N'est chargé toutefois de contrôler le retour de l'acte.

M. Chammantel Commissaire du 8<sup>em</sup> bureau. — a été nommé pour opposer.

M. Morelles Commissaire du 9<sup>em</sup> bureau — a été nommé par le bureau de demander dans le rapport un passage de préférence pour le retard apporté par le Gouvernement à saisir le Sénat du projet de Convention. Dans son bureau on s'est opposé sur la pénalité édictée à l'égard des parents pour la fréquentation des écoles. On voudrait également de l'établissement.

Plusieurs questions sont mises en discussion: Le Ministre des Aff. étr. veut-il que l'on donne des explications à la Commission ou bien uniquement un rapport qui se mettra en rapport avec le Ministre?

Après discussion M. Foules de Corail est nommé rapporteur avec mandat de se procurer tous les documents de la question de l'instruction primaire en Suisse.

La Commission se sépare au samedi 29 Juin, 2h.

P. Morelles

M. Sorel

Le 9 Juin mil huit cent quatre-vingt huit la Commission s'est réunie à 2 heures dans le local du deuxième bureau, sous la présidence de M. Parrot.

M. M. Pauliat et Hergeset, absents, sont excusés. M. Novellat remplace M. Pauliat comme secrétaire.

M. le Rapporteur communique à la Commission des renseignements sur la législation scolaire des différents Cantons de la Suisse.

Il rappelle diverses conventions diplomatiques antérieures entre la France et la Suisse dont la convention projetée ne serait que le développement naturel, sans que cependant le projet de convention en soit la conséquence nécessaire.

Deux membres de la Commission font remarques que l'obligation en Suisse, dans plusieurs Cantons, est imposée sous un sanction beaucoup plus sévère qu'en France et que l'effet de la Convention serait ainsi d'aboutir à frapper, par le fait même de la Convention consentie par la France, certains maternels existant en Suisse de peines beaucoup plus sévères que celles dont ils sont frappés en France par les mêmes faits dans notre pays -  
L'un d'eux se demandait comment on la Convention ne pouvait pas avoir

Des conséquences à redouter dans  
certains égards, dans les relations  
ultérieures de la France avec d'autres  
nations

L'approbation de la convention,  
même aux voix, est adoptée par  
la majorité de la Commission.

Le Président  
Warenz

Le secrétaire  
H. Mueler

Le 11 juin La Commission s'est réunie à l'effet de discuter le rapport de  
M. Fouché de Caen, et de statuer à son sujet. M. Chalant et M. L. Commin de Paris ont pris la parole.

La parole est donnée à M. Fouché de Caen.

Il a vu le ministre d'affaires étrangères et a été agréablement surpris de voir qu'il n'a pas été troublé par le 11.

M. Fouché de Caen a lu son rapport et les conclusions.

Après la lecture du rapport de M. Fouché de Caen, M. Chalant a pris la parole. Comme la fin partie de son rapport, il a dit que si l'on  
de ce rapport de tout point pour des motifs politiques et de vues économiques. Il lui en a donné satisfaction.

M. de Caen a fait un discours de remerciement. Il a dit qu'il n'a rien de personnel à dire sur ce rapport, mais qu'il est  
français, et qu'il est d'accord avec les principes généraux de la Convention nationale.

Le rapport est adopté avec félicitation par M. Fouché de Caen pour son beau travail.

Le Secrétaire  
Warenz